Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID: 003-240300491-20241211-SETLTARIFS2025-DE

#### <u>Délibération N°5B</u>

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES** "PAYS DE LAPALISSE"

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

# L'an deux mil vingt-quatre

Le Onze Décembre à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE'

légalement convoqué en date du 5 Décembre 2024 s'est réuni, à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique

sous la présidence de

### Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

#### Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à M. GIRONDE Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS: Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER - Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

&

- Commune de LAPALISSE : Mme AUBIN, pouvoir à Mme Annie de CHABANNES

## Absente:

- Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président propose de reconduire la grille tarifaire pour les entrées du spectacle Son & Lumière comme suit :

- -Adultes (à partir de 16 ans) : 16,67 € HT soit 20 € TTC
- -Jeunes (de 11 à 15 ans inclus) : 12,50 € HT soit 15 € TTC
- -Enfants (de 7 à 10 ans inclus) : 8,33 € HT soit 10 € TTC
- -Enfants de moins de 7 ans (n'occupant pas une place assise) : gratuit
- -Groupes (à partir de 15 places et un seul règlement) et membre de la FFFSH (sur présentation de carte d'adhérent) : Cet achat pourra être effectué uniquement au guichet - pas de vente internet: 12,50 € HT soit 15 € TTC
- -Adhérent CNAS (réservé aux adhérents CNAS et à ses ayantsdroits): cet achat pourra être effectué sur internet sur présentation d'un code promotionnel ou au guichet (sur présentation de la carte de membre et d'une pièce d'identité) : 12,50 € HT soit 15 € TTC
- -Personnes bénéficiant d'une prestation de produit touristique commercialisé par l'Office de Tourisme du Pays de Lapalisse : adulte 12,50 € HT soit 15 € TTC; jeune et enfant 8,33 € HT soit 10 € TTC

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE: PRESENTS: 23

24

OBJET:

VOTANTS:

SPECTACLE SON LUMIERE - TARIFS

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID: 003-240300491-20241211-SETLTARIFS2025-DE

Par ailleurs, il précise que cette opération peut bénéficier d'une subvention FEADER, dans le cadre du programme LEADER, au taux de 80 %, plafonnée à 60000 €.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la grille tarifaire pour les entrées applicable au Spectacle Son et Lumière comme indiqué ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention au titre du programme LEADER.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Le Président, J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire Transmis en Sous-Préfecture de Vichy le : 2 DEC. 2024

Publié ou Notifié Z U DEC. 2024 le : 1 2 DEC. 2024 Accusé Réception en Sous-Préfecture

le:

Ou Accusé Réception de la télétransmission le :

Le Président, J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE" COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE"